

# **E-PAY SPACE**

Notice d'utilisation de la Carte

## **“Carte – Dépenses Professionnelles”**

---

**TRES IMPORTANT : veuillez lire la présente Notice préalablement à l'activation et / ou à l'utilisation de votre Carte.**

**Vous devez respecter ses dispositions.**

## Table des matières

|                                                                                                               |           |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------|
| <b>Article 1. DEFINITIONS.....</b>                                                                            | <b>4</b>  |
| <b>Article 2. DESCRIPTION DU PROGRAMME. ....</b>                                                              | <b>7</b>  |
| <b>Article 3. MODIFICATION DE LA NOTICE. ....</b>                                                             | <b>7</b>  |
| <b>Article 4. SOUSCRIPTION DU PROGRAMME. ....</b>                                                             | <b>8</b>  |
| <b>Article 5. DESCRIPTION DE LA CARTE. ....</b>                                                               | <b>8</b>  |
| <b>Article 6. RECEPTION ET ACTIVATION DE LA CARTE.....</b>                                                    | <b>8</b>  |
| <b>6.1. Réception de la Carte. ....</b>                                                                       | <b>8</b>  |
| <b>6.2. Activation de la Carte. ....</b>                                                                      | <b>8</b>  |
| <b>Article 7. UTILISATION DE LA CARTE. ....</b>                                                               | <b>9</b>  |
| <b>7.1. Code PIN. ....</b>                                                                                    | <b>9</b>  |
| <b>7.2. Utilisation de la Carte. ....</b>                                                                     | <b>9</b>  |
| 7.2.1. Chargement de la Carte.....                                                                            | 9         |
| 7.2.2. Utilisation de la Carte pour des Dépenses professionnelles exclusivement.....                          | 10        |
| 7.2.3. Utilisation conditionnée. ....                                                                         | 10        |
| 7.2.4. Frais d'utilisation de la Carte. ....                                                                  | 10        |
| <b>Article 8. TRANSACTIONS. ....</b>                                                                          | <b>11</b> |
| <b>8.1. Autorisation d'une Transaction.....</b>                                                               | <b>11</b> |
| <b>8.2. Transactions interdites.....</b>                                                                      | <b>12</b> |
| <b>8.3. Transactions en devise étrangère. ....</b>                                                            | <b>12</b> |
| <b>8.4. Transactions rejetées.....</b>                                                                        | <b>12</b> |
| <b>8.5. Contestation des Transactions. ....</b>                                                               | <b>13</b> |
| <b>Article 9. VOL OU PERTE DE LA CARTE. ....</b>                                                              | <b>14</b> |
| <b>9.1. Notification immédiate. ....</b>                                                                      | <b>14</b> |
| <b>9.2. Notre action.....</b>                                                                                 | <b>14</b> |
| <b>9.3. Émission d'une nouvelle Carte.....</b>                                                                | <b>15</b> |
| <b>Article 10. REMBOURSEMENT DES SOMMES DEBITEES. ....</b>                                                    | <b>15</b> |
| <b>Article 11. RENOUVELLEMENT DE LA CARTE. ....</b>                                                           | <b>16</b> |
| <b>Article 12. PROBLEMES LIES A L'UTILISATION DE LA CARTE. ....</b>                                           | <b>16</b> |
| <b>12.1. Problèmes techniques.....</b>                                                                        | <b>16</b> |
| <b>12.2. Différends.....</b>                                                                                  | <b>16</b> |
| <b>Article 13. COMPTE EN LIGNE. ....</b>                                                                      | <b>17</b> |
| <b>13.1. Description du Compte.....</b>                                                                       | <b>17</b> |
| <b>13.2. Protection du Compte.....</b>                                                                        | <b>17</b> |
| <b>Article 14. CHANGEMENT DES INFORMATIONS PERSONNELLES (SI VOTRE CARTE EST UNE CARTE PERSONNALISEE).....</b> | <b>17</b> |
| <b>Article 15. MAINTENANCE.....</b>                                                                           | <b>18</b> |
| <b>Article 15.1. Interruption du service.....</b>                                                             | <b>18</b> |
| <b>Article 15.2. Rétablissement du Service.....</b>                                                           | <b>18</b> |
| <b>Article 16. SUSPENSION DU SERVICE.....</b>                                                                 | <b>18</b> |

|                                                                                                             |    |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----|
| <b>Article 17. DONNEES A CARACTERE PERSONNEL.</b> .....                                                     | 19 |
| 17.1. Sur le responsable de traitement.....                                                                 | 19 |
| 17.2. Sur l'objectif et le fondement de la collecte et du traitement des Données à caractère personnel..... | 19 |
| 17.3. Sur les destinataires des données collectées. ....                                                    | 19 |
| 17.4. Sur les flux transfrontaliers.....                                                                    | 20 |
| 17.5. Sur la durée de la conservation des données collectées.....                                           | 20 |
| 17.6. Sur les droits de l'Utilisateur. ....                                                                 | 20 |
| 17.7. Sur les conditions d'exercice de ses droits par l'Utilisateur.....                                    | 21 |
| 17.8. Sur le droit de retirer le consentement. ....                                                         | 21 |
| 17.9. Sur le droit d'introduire une réclamation auprès de la CNIL.....                                      | 21 |

## Article 1. DEFINITIONS.

Dans la présente notice les mots et les phrases ci-dessous se définissent conformément aux explications stipulées ci-après :

|                                  |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                       |
|----------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Activation</b>                | la procédure obligatoire préalable à l'utilisation de la carte, qui ne peut être accomplie que par l'Utilisateur, son Employeur ou Nous                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                               |
| <b>Carte</b>                     | une E-Pay Space carte émise par Moorwand Ltd sous la marque déposée Mastercard International Incorporated en partenariat avec Harmoniie SAS en partenariat avec Moorwand Ltd, conformément à une licence Mastercard International détenue par Moorwand Ltd. Mastercard est une marque déposée et le logo en forme de cercle est une marque commerciale de Mastercard International Incorporated. Harmoniie SAS est agréée par l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR) sous le numéro 89589 pour l'émission de monnaie électronique et d'instruments de paiement. La Carte est fournie à l'Utilisateur par son Employeur dans le but d'effectuer des Transactions limitées aux Dépenses professionnelles uniquement. |
| <b>Code PIN</b>                  | le numéro d'identification personnel, le numéro de sécurité fourni afin d'utiliser la Carte                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                           |
| <b>Commerçant</b>                | tout commerçant (un vendeur, un fournisseur ou tout prestataire de services qui accepte le paiement par carte, numéro de carte, PIN ou carte et signature)                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                            |
| <b>Compte</b>                    | un compte personnel associé à la Carte                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                |
| <b>Compte en ligne</b>           | si prévu, un espace personnalisé de l'Utilisateur se trouvant sur le site Internet permettant à l'Utilisateur de gérer son compte                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                     |
| <b>Date d'expiration</b>         | la date d'expiration de la carte indiquée au recto ou au verso de la carte                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                            |
| <b>DAB</b>                       | un distributeur automatique de billets                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                |
| <b>Dépenses professionnelles</b> | les Transactions effectuées par l'Utilisateur dans le cadre de ses activités professionnelles telles que définies par l'Employeur de l'Utilisateur                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                    |

|                                                         |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                       |
|---------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Données à caractère personnel</b>                    | toute information se rapportant à l'identité de l'Utilisateur permettant de l'identifier, directement ou indirectement, notamment par référence à un identifiant, tel qu'un nom, un numéro d'identification, des données de localisation, un identifiant en ligne, ou à un ou plusieurs éléments spécifiques propres à son identité physique, psychologique, génétique, psychique, économique, culturelle ou sociale                                                  |
| <b>EEE (Espace Économique européen)</b>                 | l'ensemble des États membres de l'Union Européenne, Islande, Norvège et Liechtenstein)                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                |
| <b>Employeur de l'Utilisateur /<br/>Votre employeur</b> | la personne morale ou physique liée à l'Utilisateur par un contrat de travail de quelque nature que ce soit ou par un lien de subordination                                                                                                                                                                                                                                                                                                                           |
| <b>Emetteur</b>                                         | Moorwand Ltd est une société autorisée par Financial Conduct Authority à émettre la monnaie électronique et les instruments de paiement sous Régulation sur la monnaie électronique 2011 (numéro d'immatriculation 900709), immatriculée au Registre d'Angleterre et Pays de Galles sous le numéro 8491211 9DU, sise au Irongate House, 28 – 30 Dukes Place, Londres, EC3A 7LP (Royaume-Uni), en partenariat avec la société Harmoniie SAS dans le cadre du Programme |
| <b>Emetteur de monnaie électronique</b>                 | Harmoniie SAS en partenariat avec Moorwand Ltd, conformément à une licence Mastercard International détenue par Moorwand Ltd. Mastercard est une marque déposée et le logo en forme de cercle est une marque commerciale de Mastercard International Incorporated. Harmoniie SAS est agréée par l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR) sous le numéro 89589 pour l'émission de monnaie électronique et d'instruments de paiement.                  |
| <b>Frais</b>                                            | la variété des charges susceptibles d'être déclenchées par les achats ou l'utilisation continue de la Carte                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                           |
| <b>Gestionnaire du Programme</b>                        | La société E-Pay Space, la société par actions simplifiée, au capital de 350 000 €, ayant son siège social au 25, rue Tiphaine, 75015, PARIS, inscrite au Registre du commerce et des sociétés de Paris sous le numéro 829 162 064                                                                                                                                                                                                                                    |

|                                          |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                         |
|------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Jour</b>                              | les jours ouvrés : les jours de la semaine allant du lundi au vendredi du 9H à 19H, mais n'incluant pas les jours fériés en France                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                      |
| <b>KYC (Know Your Customer)</b>          | la procédure de l'identification et de la vérification de l'identité de l'Utilisateur                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                   |
| <b>Monnaie électronique</b>              | la valeur monétaire associée à la Carte de l'Utilisateur, émise à réception des fonds et destinée à effectuer des Transactions                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                          |
| <b>Nom d'utilisateur et mot de passe</b> | un nombre de codes personnels choisis par l'Utilisateur aux fins d'accéder à son Compte en ligne                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                        |
| <b>Nous, Nos, Notre</b>                  | <p><b>i. La société E-Pay Space</b> (société par actions simplifiées), au capital de 350 000 €, ayant son siège social au 25, rue Tiphaine – 75015, Paris, inscrite au Registre du commerce et des sociétés de Paris sous le numéro 829 162 064</p> <p><b>ii. La société E-Pay Space</b>, la société par actions simplifiée, au capital de 350 000 €, ayant son siège social au 25, rue Tiphaine, 75015, PARIS, inscrite au Registre du commerce et des sociétés de Paris sous le numéro 829 162 064</p> <p><b>iii. Moorwand Ltd</b> est une société autorisée par Financial Conduct Authority à émettre la monnaie électronique et les instruments de paiement sous Régulation sur la monnaie électronique 2011 (numéro d'immatriculation 900709), immatriculée au Registre d'Angleterre et Pays de Galles sous le numéro 8491211 9DU, sise au Irongate House, 28 – 30 Dukes Place, Londres, EC3A 7LP (Royaume-Uni), en partenariat avec la société Harmoniie SAS dans le cadre du Programme</p> <p><b>iv. Harmoniie SAS</b> en partenariat avec Moorwand Ltd, conformément à une licence Mastercard International détenue par Moorwand Ltd. Mastercard est une marque déposée et le logo en forme de cercle est une marque commerciale de Mastercard International Incorporated. Harmoniie SAS est agréée par l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR) sous le numéro 89589 pour l'émission de monnaie électronique et d'instruments de paiement</p> |
| <b>Programme</b>                         | le service d'utilisation de la Carte prépayée fournie à l'Utilisateur sur demande de son Employeur par Nous et destinée à des Dépenses professionnelles exclusivement ;                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                 |

|                                          |                                                                                                                                                                                                                                                                                                    |
|------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>RIB (Relevé d'Identité Bancaire)</b>  | le document permettant en France d'identifier les coordonnées du compte bancaire d'une personne. Le RIB comporte le nom du titulaire du compte bancaire, le nom de la banque, le code établissement, le code guichet, le numéro de compte et la clef de contrôle, ainsi que les codes IBAN et BIC. |
| <b>Schéma</b>                            | réseau Mastercard ou autre tel qu'applicable à la Carte. Mastercard est une marque déposée et le design de cercles est une marque commerciale de Mastercard International Incorporated                                                                                                             |
| <b>Service client</b>                    | le Service client : <a href="mailto:serviceclient@epayspace.com">serviceclient@epayspace.com</a>                                                                                                                                                                                                   |
| <b>Site Internet</b>                     | le site Internet : <a href="https://epayspace.com">https://epayspace.com</a>                                                                                                                                                                                                                       |
| <b>Solde disponible</b>                  | le montant des sommes chargées sur la Carte par l'Employeur de l'utilisateur et disponible pour l'utilisation                                                                                                                                                                                      |
| <b>Système de paiement du commerçant</b> | un établissement utilisé par le Commerçant aux fins de réception des paiements issus des Transactions                                                                                                                                                                                              |
| <b>Transaction</b>                       | l'utilisation de la Carte aux fins de paiement ou d'achat auprès d'un Commerçant incluant les paiements par Internet ou aux fins de retrait                                                                                                                                                        |
| <b>Utilisateur / Vous</b>                | toute personne physique qui dans le cadre de son activité professionnelle se voit attribuer par son Employeur une carte prépayée destinée aux Dépenses professionnelles, cette carte étant émise et gérée par le Programme Manager et distribuée par Nous                                          |

## Article 2. DESCRIPTION DU PROGRAMME.

Nous concevons, gérons, commercialisons et distribuons les services de paiement.

Sur demande de Votre employeur, Nous vous fournissons une Carte prépayée destinée exclusivement à des Dépenses professionnelles.

Les fonds chargés sur la Carte appartiennent exclusivement à Votre employeur et ne peuvent qu'être dépensés dans le cadre des Dépenses professionnelles telles que définies par Votre employeur.

## Article 3. MODIFICATION DE LA NOTICE.

Nous pouvons modifier la présente Notice de temps en temps.

Si les modifications apportées ont pour vocation de changer considérablement l'utilisation du service, elles seront portées à la connaissance de l'Utilisateur par son Employeur qui sera notifié de tout changement matériel dans le délai de soixante (60) jours par courriel.

Ces modifications seront réputées acceptées par Votre Employeur sauf s'il Nous notifie son opposition avant la date d'entrée en vigueur desdites modifications. Le refus de toute modification proposée entraînera l'annulation du Compte et de la Carte.

## Article 4. SOUSCRIPTION DU PROGRAMME.

Si Vous lisez cette Notice, Votre Employeur Nous a déjà fourni toute l'information nécessaire et Nous avons émis Votre Carte.

En cas de tout changement de Votre information personnelle, veuillez en informer Votre Employeur immédiatement.

Vous jouissez de la Carte pendant la période définie par Votre Employeur, qui peut l'annuler ou la désactiver à tout moment.

## Article 5. DESCRIPTION DE LA CARTE.

La Carte peut être non personnalisée ou une Carte nominative.

La Carte n'est pas une carte bancaire, en aucun cas elle ne peut être associée à un compte bancaire. Les sommes versées sur la Carte ne donnent droit à aucun intérêt.

L'option de cash-back n'est pas applicable à la Carte.

La Carte est un portefeuille électronique qui ne peut être chargé que par Votre Employeur moyennant des fonds lui appartenant. Par conséquent, la Carte ne peut être utilisée que dans le cadre des Dépenses professionnelles telles que définies par l'Employeur de l'Utilisateur.

## Article 6. RECEPTION ET ACTIVATION DE LA CARTE.

### **6.1. Réception de la Carte.**

La Carte peut être distribuée à l'Utilisateur soit par son Employeur à son lieu de travail, soit moyennant le service postal à l'adresse indiquée par l'Employeur lors de la souscription du Programme.

Si la Carte distribuée à l'Utilisateur est une Carte nominative, l'Utilisateur doit la signer au verso dès la réception et préalablement à son activation.

### **6.2. Activation de la Carte.**



Pour pouvoir être utilisée la Carte doit être activée.

La Carte est utilisable immédiatement après son activation à la condition qu'elle présente un Solde disponible suffisant ; à défaut, la Transaction sera automatiquement rejetée.

La Carte peut être activée par l'Utilisateur ou son Employeur.

## Article 7. UTILISATION DE LA CARTE.

### **7.1. Code PIN.**

L'utilisation sécurisée de la Carte est assurée par un dispositif de sécurité personnalisé, fourni à l'Utilisateur séparément et confidentiellement.

Le Code PIN permet l'utilisation « matérielle » de la Carte, c'est-à-dire l'usage de la Carte dans les points de vente physiques. Le nombre de tentatives pour entrer le Code PIN est limité à trois (3) fois, la Carte étant bloquée après la troisième tentative échouée.

L'Utilisateur doit mémoriser son code PIN.

L'Utilisateur doit veiller à ce que toutes les mesures de sécurité raisonnables soient respectées, à savoir :

- Mémoriser son code PIN dès sa réception et détruire tout support matériel éventuel sur lequel ce code lui était notifié ;
- Ne pas inscrire son code PIN sur sa Carte ;
- Ne pas saisir son code PIN sous le regard de tierces personnes ;
- Ne peut révéler son code PIN à une autre personne, fût-ce son Employeur ou son collègue.

Dans le cas où l'Utilisateur perd ou oublie son code PIN, il doit s'adresser au Service Client

### **7.2. Utilisation de la Carte.**

L'Utilisateur doit veiller à la sauvegarde fonctionnelle et physique de la Carte, notamment par le respect des règles relatives à la confidentialité.

L'Utilisateur doit prendre soin de la Carte : il est interdit de placer des étiquettes ou des notes adhésives et / ou d'écrire sur la Carte, à l'exception de la signature dans le cas des Cartes personnalisées.

L'Utilisateur ne doit pas donner la Carte à des tierces personnes, ni autoriser son utilisation par des tierces personnes. Autrement, l'Utilisateur peut être tenu responsable de toute Transaction non autorisée ou frauduleuse effectuée moyennant la Carte.

#### 7.2.1. Chargement de la Carte.

Le chargement de la Carte se réalise par l'Employeur de l'Utilisateur. Toute opération de chargement autre que celle effectuée par l'Employeur de l'Utilisateur sera refusée.

Les fonds chargés sont disponibles en fonction de délais bancaires en cours après la réception de la demande formulée par Votre Employeur.

Les fonds chargés sur la Carte demeurent la propriété de l'Employeur de l'Utilisateur. Ainsi, les fonds non dépensés peuvent être rappelés par l'Employeur de l'Utilisateur.

#### 7.2.2. Utilisation de la Carte pour des Dépenses professionnelles exclusivement.

La Carte ne peut être utilisée que dans le cadre des Dépenses professionnelles de l'Utilisateur pour le paiement des biens et des services auprès des Commerçants affichant le symbole de Schéma de Carte.

L'Employeur de l'Utilisateur peut délimiter l'utilisation de la Carte à certains types de Transactions, de Commerçants ou définir des raisons spécifiques autorisant l'utilisation de la Carte.

En fonction du Programme choisi par l'Employeur de l'Utilisateur, la Carte peut être utilisable dans les DAB permettant de retirer des espèces dans les limites définies.

La Carte n'est plus utilisable à partir de sa Date d'expiration.

#### 7.2.3. Utilisation conditionnée.

La Carte est utilisable partout dans le monde à des conditions suivantes :

- Le site où la Carte est utilisée affiche le logo du Schéma,
- L'accès au réseau du Schéma en temps réel est garanti et effectif, et
- L'utilisation des Cartes prépayées n'est pas interdite par le législateur local.

La Carte virtuelle ne peut pas être utilisée pour l'achat d'un article en ligne nécessitant présentation ultérieure d'une carte physique pour obtention de cet article (c'est-à-dire certains achats de billets de théâtre, des séjours à l'hôtel et des locations de voiture).

Certains Commerçants sont dans leur droit de ne pas accepter le paiement par Carte combiné avec un autre moyen de paiement dans le cas d'insuffisance du Solde disponible.

L'Utilisateur final doit vérifier si le Commerçant accepte le paiement par Carte, Nous ne sommes pas responsables du refus de ce dernier.

Nous pouvons exiger que l'Utilisateur final s'inscrive et / ou utilise des systèmes de sécurité des Transactions en ligne renforcés afin d'identification du client qui peuvent inclure un mot de passe à usage unique ou une authentification par un tiers.

#### 7.2.4. Frais d'utilisation de la Carte.

Les Frais du service sont à la charge de l'Employeur de l'Utilisateur.

Ils déduits du Solde disponible automatiquement.

## Article 8. TRANSACTIONS.

### **8.1. Autorisation d'une Transaction.**

L'Utilisateur seul est compétent pour autoriser une Transaction et seul en est responsable.

L'Utilisateur final doit s'assurer que la Carte dispose du Solde disponible suffisant pour chaque Transaction qu'il autorise (incluant le montant de TVA, ainsi que de toute autre taxe et des frais de service). Si le montant du Solde disponible est insuffisant et le Commerçant n'autorise pas l'utilisation d'un autre moyen de paiement combiné, la Transaction sera rejetée.

L'Utilisateur final peut vérifier le montant du Solde disponible et son historique de Transactions en se connectant à son Compte en ligne.

Si pour quelque raison que ce soit la Transaction est effectuée, mais son montant dépasse le montant du Solde disponible, l'Utilisateur final doit immédiatement en prévenir son Employeur qui payera le déficit.

Toute utilisation de la Carte, numéro de la Carte ou du code PIN constitue l'acceptation et l'autorisation d'une Transaction.

La Transaction autorisée par l'Utilisateur final et reçue par l'établissement de monnaie électronique est irrévocable.

La Transaction est réputée irrévocablement autorisée dès que l'Utilisateur final émet une instruction de paiement sous réserve des stipulations de l'article 9.

Est réputé instruction de paiement une des hypothèses suivantes :

- La saisie du Code PIN par l'Utilisateur ;
- La fourniture des coordonnées (numéro et cryptogramme) de la Carte ;
- L'approche de la Carte du terminal de paiement disposant d'une option « paiement sans contact ».
- L'insertion de la Carte dans un distributeur automatique des billets suivie de la saisie du Code PIN ;
- Une demande de retrait d'espèces auprès d'une banque ou chez un commerçant.

Une fois la Transaction autorisée, le montant du Solde disponible sera réduit du montant de la Transaction.

Le temps de réception de la Transaction est le moment de la réception de la Transaction par le Programme. Si un ordre de Transaction est reçu après 16h le Jour ouvré, il sera réputé avoir été reçu le Jour ouvré suivant.

Lorsque le Système de paiement du Commerçant est situé dans l'EEE et le paiement est effectué dans la devise d'un Etat membre de l'EEE, le Programme assurera le transfert de

fonds au Système de paiement du Commerçant dans les quatre (4) Jours suivant le jour de la réception de l'ordre de Transaction.

Dans certaines circonstances, le Commerçant peut exiger l'existence d'un Solde disponible supérieur à la valeur de la Transaction projetée. Dans ce cas, Votre Carte ne sera facturée que pour la valeur réelle de la Transaction. Dans le cas où le Commerçant dispose d'une autorisation préalable sur la Carte de l'Utilisateur final, l'Utilisateur final peut ne pas avoir accès aux montants concernés jusqu'à la réalisation de la Transaction ou, si elle est antérieure, jusqu'à un délai de trente (30) jours. Toutefois, le Programme ne bloquera l'accès qu'au montant exact des fonds autorisés par l'Utilisateur final.

Lors d'une Transaction effectuée sur Internet, l'Utilisateur final peut être amenée à saisir ses données personnelles. L'Utilisateur final doit fournir les données personnelles les plus récentes, celles qu'il a fournies à son employeur dans le cadre du programme.

## **8.2. Transactions interdites.**

La Carte ne peut pas être utilisée pour :

- Des paiements réguliers préautorisés ;
- Les Transactions dont le montant dépasse le montant du Solde disponible et / ou les limites de la carte ;
- Les Transactions auprès des stations de service dites libre-service ;
- Des opérations au comptant (autres que le retrait des espèces auprès des DAB), incluant des cash-back, le retrait d'argent auprès d'une banque, le mandat postal, le chèque de voyage, les opérations de change, les bureaux de change ;
- Des fins illégales de quelque nature que ce soit.

L'Utilisateur est seul responsable des dommages et préjudices de toute nature, qui peuvent Nous être causés du fait de l'utilisation illégale de la carte et / ou du service.

## **8.3. Transactions en devise étrangère.**

Le montant de la Transaction effectuée dans un pays autre que celui de l'émission de la Carte et en devise autre que celle de la Carte est celui de la Transaction convertie conformément au taux de change établi par le réseau du Schéma au jour de la Transaction.

Les taux de change sont susceptibles de fluctuer entre le jour de la Transaction et le jour de leur prélèvement du Solde disponible, Nous n'en sommes aucunement responsables.

Les taux de change peuvent être applicables immédiatement et sans préavis ; des frais liés au taux de change peuvent être facturés.

L'Utilisateur est invité à se renseigner sur les taux de change applicables sur le site du réseau de Schéma.

## **8.4. Transactions rejetées.**

La Transaction peut être rejetée, des restrictions peuvent être imposées à la Carte et une procédure de sécurité spéciale peut être appliquée dans des cas suivants :

- Il n'y a plus de Solde disponible ou le Solde disponible n'est pas suffisant pour la Transaction effectuée ;
- Une fois effectuée, la Transaction dépassera les limites de la Carte telles que définies par Votre Employeur ;
- En cas de besoin d'assurer la sécurité de la Carte, du Compte, des paramètres de sécurité ou des Données à caractère personnel ;
- Si Nous soupçonnons le caractère non-autorisé ou illégal d'une Transaction ou nous pensons qu'elle présente un risque élevé d'être non-autorisée ou illégale ;
- Si Nous estimons que la Transaction enfreindrait les Frais, les limites, le Contrat souscrit par Votre Employeur ou toute législation et / ou réglementation applicable ;
- La Transaction et / ou les Frais applicables conduiront le Compte à un solde négatif.

### **8.5. Contestation des Transactions.**

Veuillez consulter l'historique de Transactions régulièrement.

Toute Transaction non reconnue ou erronée doit immédiatement être notifiée à Votre Employeur qui lancera la procédure de contestation des Transactions.

Nous nous réservons le pouvoir d'accepter la contestation d'une Transaction dans les hypothèses suivantes :

- La Transaction n'a pas été effectuée par l'Utilisateur, mais par un tiers de mauvaise foi suite à une action frauduleuse quelconque ;
- Une Transaction préautorisée par l'Utilisateur ne précisait pas le montant exact lors de son autorisation et le montant réel de l'opération se révélant déraisonnablement élevé ;
- Une Transaction autorisée a été incorrectement exécutée.

En cas de litige avec un Commerçant, veuillez-vous rapprocher dudit Commerçant, l'opération de remboursement étant plus rapide que la procédure de contestation.

Tout litige lié à la qualité, la sécurité, la légalité ou tout autre aspect des biens et services acquis moyennant la Carte ne relève pas de Notre compétence.

Le remboursement sera effectué conformément à la politique de remboursement du Commerçant. Les fonds remboursés seront immédiatement versés sur le Compte par le Programme, dès leur réception.

Si le différend avec un Commerçant ne peut pas être résolu, veuillez-en informer Votre Employeur qui Nous en informera.

Si Vous estimez que la Transaction a été effectuée sans Votre consentement ou par erreur, veuillez-en informer Votre Employeur afin qu'il puisse Nous demander d'enquêter sur cette Transaction.

Si la Transaction est authentique, son montant sera déduit du Solde disponible et Nous pourrions facturer des frais d'enquête.

## Article 9. VOL OU PERTE DE LA CARTE.

L'Utilisateur est responsable de la protection de sa Carte.

Nous ne pouvons être tenus responsables d'aucune Transaction réalisée moyennant une Carte perdue ou volée.

Veuillez Nous informer dans l'immédiat de toute perte, tout vol ou détournement de la Carte. A défaut Votre responsabilité peut être engagée et une action en justice peut être intentée à Votre encontre.

Dans le cas de vol, de perte ou d'un détournement de la Carte, Nous nous réservons le droit de procurer aux autorités de police toute information qu'elle considère pertinente.

### **9.1. Notification immédiate.**

En cas de vol ou perte de la Carte, de son code PIN ou de ses Identifiants, ainsi qu'en cas de soupçon d'utilisation de sa Carte par des tierces personnes, veuillez Nous en prévenir dans l'immédiat.

Nous pouvons Vous demander à Nous procurer un écrit attestant de la perte, du vol ou d'un détournement possible de la Carte dans un délai de sept (7) jours calendaires.

Veuillez arrêter immédiatement toute utilisation de la Carte, du numéro de Carte ou de PIN.

Si Vous retrouvez la Carte déclarée perdue ou volée, veuillez :

- Nous en informer dans l'immédiat ;
- Vous abstenir de son utilisation ; et
- Détruire la Carte en la découpant en deux.

### **9.2. Notre action.**

Une fois notifiés de la perte, du vol ou du détournement de la Carte, Nous prendrons des mesures immédiates pour protéger les fonds.

Vous pouvez bloquer la Carte temporairement à tout moment en contactant le Service Client ou en vous connectant à Votre Compte et en utilisant la fonctionnalité « blocage » (si prévu par le Programme).

### **9.3. Émission d'une nouvelle Carte.**

Nous procéderons à la déconnection de la Carte perdue ou volée et à l'émission d'une nouvelle Carte dans les conditions identiques à l'émission de la Carte initiale dans un délai de sept (7) jours. La nouvelle Carte sera envoyée à l'adresse indiquée.

Les frais d'émission de la nouvelle Carte seront facturés à Votre Employeur.

Veuillez détruire la Carte expirée ou retrouvée après avoir été déclarée perdue en la coupant en deux à travers de sa bande magnétique.

## **Article 10. REMBOURSEMENT DES SOMMES DEBITÉES.**

La perte ou le vol de la Carte ne donne lieu à aucun remboursement ou dédommagement autre que celui des sommes débitées lors des Transactions non autorisées.

Aucun remboursement ne sera effectué si :

- Le montant en question est lié aux fluctuations du taux de change ; ou
- L'Utilisateur a autorisé la Transaction ; ou
- L'Utilisateur a agi de manière frauduleuse ; ou
- L'Utilisateur n'a pas respecté les stipulations de la présente Notice ; ou
- L'information portant sur la Transaction a été fournie à l'Utilisateur ou lui a été rendue accessible quatre (4) semaines avant la date prévue de la Transaction ; ou
- L'Utilisateur a sollicité le remboursement plus de huit (8) semaines après la date de débit ;
- La Transaction non autorisée ou contestée est un retrait d'espèces.

Nous pouvons solliciter des informations supplémentaires justifiant la demande de remboursement auprès de Vous ou de Votre Employeur.

Si la Transaction contestée est une Transaction effectuée auprès d'un Commerçant, Nous Vous demanderons de Nous fournir une confirmation écrite de la Transaction contestée dans le délai de 120 jours suivant la date de la Transaction. La confirmation écrite doit être envoyée au Service Client.

Si Nous ne recevons pas de confirmation écrite ou si un remboursement est effectué pour une Transaction s'avérant authentique ultérieurement, Nous déduirons à nouveau le montant de la Transaction de Votre Compte.

Des frais seront facturés à Votre Employeur si la Transaction contestée s'avère réelle.

Si la Transaction contestée est une Transaction initiée par le Commerçant, le remboursement ne pourra intervenir que si Vous démontrez que :

- Le montant exact n'a pas été précisé lors de l'autorisation du paiement par Vous ; et  
Vous vous attendiez raisonnablement, compte tenu des dépenses semblables antérieures, du présent Contrat et des circonstances de l'espèce.

Nous rembourserons ou notifierons notre refus motivé de remboursement dans un délai de dix (10) Jours ouvrés à compter de la demande ou de la réception des informations complémentaires.

Si un montant incorrect a été débité du Solde disponible en raison de Notre erreur, Nous corrigerons l'erreur sans pour autant être redevable d'aucune indemnisation envers Vous ou Votre Employeur.

Si Nous ne recevons aucune notification relative à la Transaction non autorisée dans le délai de treize (13) mois à compter de la date du débit, Nous n'effectuerons aucun remboursement.

Si des enquêtes effectuées par Nos soins montrent qu'il y a eu des Transactions non autorisées ou incorrectement exécutées sur Votre Compte de l'Utilisateur final, Vous ou Votre Employeur ne serez pas responsable de ces Transactions à condition que la réclamation ait été faite dans les délais spécifiés dans la présente clause.

## Article 11. RENOUELEMENT DE LA CARTE.

La Date d'expiration de la Carte est indiquée au recto ou au verso de la Carte.

La Carte ne peut être utilisée ni rechargée après sa Date d'expiration. Veuillez la détruire en la coupant en deux à travers de sa bande magnétique.

La décision sur le renouvellement de la Carte appartient à Votre Employeur.

Dans le cas où Votre Employeur ne souhaite pas renouveler la Carte, Vous ne serez plus en mesure d'utiliser la Carte après sa Date d'expiration.

## Article 12. PROBLEMES LIES A L'UTILISATION DE LA CARTE.

### **12.1. Problèmes techniques.**

Veuillez immédiatement contacter le Service Client dans le cas où un problème technique lié à l'utilisation de la Carte survient.

### **12.2. Différends.**

En cas de différend lié à l'utilisation du Programme ou de la Carte, veuillez contacter Votre Employeur, qui se chargera de Nous en informer.



## Article 13. COMPTE EN LIGNE.

### **13.1. Description du Compte.**

En fonction du programme souscrit par l'Employeur, le Compte Client donne à l'Utilisateur le bénéfice des services suivants :

- Information sur la Carte ;
- Information sur le Solde disponible ;
- Faculté de changer le mot de passe ;
- Accès sécurisé au code PIN ;
- Liste et détails des transactions ;
- Possibilité de bloquer / débloquer la Carte ;
- Possibilité de déclarer la Carte perdue ou volée ;
- Questions.

### **13.2. Protection du Compte.**

Dès la réception de la Carte, l'Utilisateur sera invité à se connecter à son Compte en ligne moyennant les Identifiants qui lui seront fournis.

L'Utilisateur ne doit pas révéler ses Identifiants à des tierces personnes.

L'Utilisateur doit immédiatement Nous prévenir ou prévenir son Employeur de tout soupçon de tentative de vol ou de vol éventuel de la Carte, ainsi que de toute révélation à des tierces personnes des données confidentielles telles que les données de la Carte, le code PIN ou ses Identifiants.

## Article 14. CHANGEMENT DES INFORMATIONS PERSONNELLES (SI VOTRE CARTE EST UNE CARTE PERSONNALISEE).

Veuillez Nous informer de tout changement de vos informations personnelles (nom, adresse, coordonnées) dans le délai de quatorze (14) jours à compter du changement.

Nous pouvons procéder à des vérifications de vos informations personnelles à tout moment dans le but de Nous assurer de leur caractère à jour, ainsi que dans le but de lutte contre la fraude et / ou le blanchiment d'argent.

Veuillez Nous informer moyennant le Service Client de tout changement de Votre situation susceptible d'impacter l'utilisation du Compte ou de la Carte.

## Article 15. MAINTENANCE.

Nous pouvons suspendre ou interrompre l'utilisation de la Carte et / ou du service l'accompagnant à tout moment pour des raisons de maintenance.

Nous nous engageons à réaliser, dans les règles de l'art, par un personnel qualifié, la maintenance tant préventive que curative du service.

### **Article 15.1. Interruption du service.**

Nous pouvons interrompre partiellement ou complètement le service pour conduire des opérations de maintenance de son réseau et / ou de ses composantes matérielles et logicielles pour une durée maximum de 3h par mois.

Nous nous obligeons à en prévenir l'Utilisateur et / ou Employeur de l'Utilisateur moyennant le Site Internet.

Nous nous réservons le droit d'interrompre le service sans prévenir l'Utilisateur et / ou Employeur de l'Utilisateur tout en s'engageant de faire son mieux pour le rétablir dans les plus brefs délais.

### **Article 15.2. Rétablissement du Service.**

En cas d'interruption du service, Nous nous engageons à le rétablir dans les plus brefs délais.

## Article 16. SUSPENSION DU SERVICE.

Nous nous réservons le droit d'immédiatement suspendre la fourniture de tout ou partie du Service et / ou l'utilisation de la Carte dans des hypothèses suivantes :

- Dans le cas d'apparition d'un soupçon, même minime, d'un risque quelconque à l'utilisation du service et / ou de la Carte indifféremment à la source du danger ;
- Dans le cas d'apparition d'un soupçon, même minime, d'une utilisation non autorisée, frauduleuse ou illégale du service et / ou de la Carte ;
- Dans le cas de violation, voire d'un soupçon de violation, d'une stipulation quelconque de la présente Notice ;
- Dans le cas où l'Utilisateur et / ou Employeur de l'Utilisateur réalise un acte et / ou une omission qui affecte ou risque d'affecter le bon fonctionnement ou la sécurité de service ;
- Dans le cas où un acte et / ou une omission de l'Utilisateur et / ou Employeur de l'Utilisateur enfreint ou risque d'enfreindre les dispositions légales et / ou réglementaires en vigueur relatives à la lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme ;

- Dans le cas où une disposition légale ou réglementaire l'impose ;
- Dans le cas de détection de fraude à travers l'outil dédié.

Nous nous engageons d'avertir l'Utilisateur et / ou Employeur de l'Utilisateur de la suspension du service dans la mesure du possible, sous réserve notamment d'une obligation légale de ne pas le faire.

## Article 17. DONNEES A CARACTERE PERSONNEL.

Les informations et Données à caractère personnel de l'Utilisateur recueillies par Nous sont traitées conformément aux dispositions légales en vigueur.

### **17.1. Sur le responsable de traitement.**

La collecte et le traitement éventuels des Données à caractère personnel de l'Utilisateur s'effectuent par le Programme.

L'Emetteur est un co-responsable de traitement des Données à caractère personnel.

### **17.2. Sur l'objectif et le fondement de la collecte et du traitement des Données à caractère personnel.**

Les types des Données à caractère personnel susceptibles à être traitées sont le nom, l'adresse, la date de naissance, les coordonnées, l'information financière, les détails relatifs au contrat de travail et les identifiants du matériel informatique (liste non exhaustive).

Les traitements de données à caractère personnel mis en œuvre ont pour base juridique :

- Notre intérêt légitime (la conclusion du présent Contrat, l'identification et la vérification de l'identité de l'Utilisateur, l'émission et la gestion de la Carte, la gestion du Compte, la facturation, la communication avec l'Utilisateur) ;
- Le respect d'obligations légales et réglementaires lorsque Nous mettons en œuvre un traitement ayant pour finalité la prévention du blanchiment d'argent et du financement du terrorisme et la lutte contre la corruption, ainsi que les obligations liées à la comptabilité ;

La sécurité et la confidentialité des données à caractère personnel de l'Utilisateur collectées et traitées par Nous sont garanties par des dispositifs empêchant tout endommagement, effacement, accès par des tiers non autorisés et utilisation illicite desdites données.

Si Nous suspectons qu'une information fausse ou incorrecte nous a été fournie, Nous pouvons enregistrer ce soupçon accompagné de toute information pertinente. Les décisions peuvent être prises de manière automatisée.

### **17.3. Sur les destinataires des données collectées.**

Les données à caractère personnel de l'Utilisateur collectées par Nous sont susceptibles d'être partagées avec certains tiers :

- Les autorités administratives et judiciaires légalement habilitées, pour l'accomplissement de leurs missions et plus largement tous tiers dûment autorisés ;
- Les sous-traitants pour leur confier des fonctions opérationnelles comme la vérification d'identité de l'Utilisateur, l'émission de la Carte, la gestion du Compte ;
- Les auxiliaires de justice et officiers ministériels, notamment pour le recouvrement de créances et la défense de Nos intérêts ;
- Les bénéficiaires de virements de fonds et les prestataires de services de paiement à des fins de LCB-FT.

Afin d'assurer la sécurité des données confiées par l'Utilisateur, Nous ne choisirons que des sous-traitants fiables, présentant des garanties suffisantes quant à la mise en œuvre de mesures techniques et organisationnelles appropriées et ne partagera pas ces données sans avoir au préalable souscrit un contrat de sous-traitance avec eux.

#### **17.4. Sur les flux transfrontaliers.**

Il n'y a pas de transfert de Données à caractère personnel à l'extérieur des frontières de l'Union européenne.

#### **17.5. Sur la durée de la conservation des données collectées.**

Nous conservons les Données ainsi collectées que pour la durée nécessaire des relations contractuelles augmentée de trois (3) ans, sans préjudice des obligations de conservation ou des délais de prescription.

En matière de prévention du blanchiment et du financement du terrorisme, les Données sont conservées cinq (5) ans après la fin des relations avec Nous.

En matière de comptabilité, les données sont conservées dix (10) ans à compter de la clôture de l'exercice comptable.

Les Données nécessaires à la gestion d'un recours en justice sont conservées jusqu'au terme de la procédure. Elles sont archivées suivant les durées légales de prescription. Le délai de prescription de droit commun en matière civile et commerciale est cinq (5) ans.

#### **17.6. Sur les droits de l'Utilisateur.**

L'Utilisateur dispose d'un droit d'accès aux données le concernant, de rectification, d'interrogation, de limitation, de portabilité, ainsi que d'un droit de s'opposer à tout moment à un traitement des Données à caractère personnel ayant comme base juridique de Notre intérêt légitime, ainsi que d'un droit d'opposition à la prospection commerciale.

L'Utilisateur dispose également du droit de demander l'effacement de ses Données à caractère personnel sauf si elles sont nécessaires à l'exécution du service ou au respect d'obligations légales ou pour Nous permettre de constater ou d'exercer ses droits.

L'Utilisateur dispose également du droit de définir des directives générales et particulières définissant la manière dont il entend que soient exercés, après son décès, les droits mentionnés ci-dessus.

Le retrait de consentement ne compromet pas la licéité du traitement fondé sur le consentement effectué avant ce retrait.

#### **17.7. Sur les conditions d'exercice de ses droits par l'Utilisateur.**

Dans le cas où l'Utilisateur souhaite exercer un des droits énumérés ci-dessus, il est prié d'envoyer un courriel à l'adresse mail suivante :

**[dataprotection@epayspace.com](mailto:dataprotection@epayspace.com)**

Nous répondrons à la demande de l'Utilisateur dans le délai de trente (30) Jours à compter de la réception du courriel, ce délai pouvant être prorogé d'un (1) mois dans le cas de surcharge du service dédié au traitement des demandes relatives aux Données à caractère personnel.

Le traitement de demande de l'Utilisateur s'effectue à titre gratuit, sauf le cas d'une demande abusive (infondée, excessivement réitérée etc.) et / ou de nécessité pour Nous d'engager des frais afin d'accomplir la demande de l'Utilisateur (frais d'envoi d'un courrier recommandé, achat et envoi d'une clef USB cryptée etc.).

#### **17.8. Sur le droit de retirer le consentement.**

L'Utilisateur peut à tout moment retirer son consentement à la collecte et au traitement de ses Données à caractère personnel, sauf les données collectées et traitées en accomplissement de Nos obligations légales et / ou contractuelles.

Dans le cas où l'Utilisateur retire son consentement sur le traitement des données, autres que celles utilisées pour l'envoi de newsletter éventuel, il acquiesce à ce que ce retrait entraînera sans faute à l'annulation de la Carte.

#### **17.9. Sur le droit d'introduire une réclamation auprès de la CNIL.**

En cas de difficulté en lien avec la gestion de ses Données à caractère personnel et la non-coopération de notre part, l'Utilisateur peut contacter la Commission nationale de l'informatique et des libertés ([www.cnil.fr](http://www.cnil.fr)).